



**PROCES-VERBAL BIS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023**

Le dix-neuf octobre deux-mille-vingt-trois à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Madame Elisabeth SCHNEIDER, Présidente.

Date de convocation : 28/09/2023
Nombre de membres : 9
Quorum : 5
Nombre de membres présents : 6 (au point n° 1)
Nombre de membres présents : 7 (au point n° 2)
Nombre de procuration : 0

MEMBRES PRESENTS :

NOM	PRENOM	QUALITE	VILLE
SCHNEIDER	Elisabeth	Maire - Présidente du CCAS	BERGHEIM
ROLLI	Gabrielle	Conseillère Municipale - Vice-présidente du CCAS	BERGHEIM
ANTONI	Sandrine	Conseillère Municipale - Membre du CCAS (arrivée à 17H53 au point n° 2)	BERGHEIM
HALBOUT	Sidonie	Adjointe au Maire - Membre du CCAS	BERGHEIM
DI CARLO	Delphine	Membre du CCAS	BERGHEIM
DUSSOURT	François	Membre du CCAS	RIBEAUVILLE
GENG	Viviane	Membre du CCAS	BERGHEIM

ETAIT ABSENTE EXCUSEE ET NON REPRESENTEE :
Mme Marie-Antoinette BRENDEL, membre du CCAS

ETAIT ABSENT EXCUSE ET REPRESENTE : néant.

ETAIT ABSENT NON EXCUSE :
M. Jean-François HALLER, Conseiller Municipal et membre du CCAS

AUTRE PARTICIPANTE :
Mme Valérie DEJONGHE, secrétaire générale

AUTRE PARTICIPANTE EXCUSE : néant.

AUTRES PARTICIPANTES NON EXCUSEES :
Mme Catherine VASQUEZ, assistante sociale du Centre Médico-Social
Mme Aurore PICQUET, assistante sociale du Pôle Gériatrique

---oooOooo---

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 mars 2023
2. Organisation de la fête des aînés
3. Attribution de secours exceptionnels
4. Points divers

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Présidente, ouvre la séance régulièrement convoquée en date du 28 septembre 2023. Elle souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée et passe ensuite à l'ordre du jour qui appelle, en point n° 1, l'approbation du procès-verbal de la séance du 08 mars 2023.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 MARS 2023

Le procès-verbal ne soulevant pas d'objection est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. ORGANISATION DE LA FETE DES AINES

Madame la Présidente rappelle que la fête des aînés est prévue **Dimanche le 19 novembre 2023, au Centre Sportif et Culturel.**

Cette année, seront conviées les personnes de 72 ans et plus, à ce jour, nous comptons 290 invités. Pour les années à venir, il a été décidé que cette fête soit organisée le 4^{ème} dimanche du mois de novembre, soit le 24 novembre pour 2024 (notant que le CSC est d'ores et déjà réservé à cet effet).

Pour mémoire, le traiteur de l'EIRL Jean-Marc WILLMANN de 68-Ribeauvillé assurera le repas, au prix de 34.80 € par personne (sur la base estimative de 150 personnes), restant à charge du CCAS le nappage, les serviettes, le service en salle, vins, softs, café, vaisselles, etc. Le choix du menu est arrêté (sans fromage). Mme HALBOUT Sidonie se charge de commander en sus des mandarines comme l'an passé.

Mme Gabrielle ROLLI est chargée de commander le vin blanc chez G. LORENTZ, précisant que le CCAS dispose d'un stock suffisant pour le vin rouge de Courthézon.

Pour mémoire : pour l'achat de petites fournitures, un compte client sera ouvert chez EQUIP'PRO.

Le principe de distribution de cadeaux pour les non-inscrits au repas est maintenu à partir de 80 ans et plus. Cette année, il s'agira de paniers garnis pour un montant d'environ 25 € pour une personne seule et 40 € pour un couple, ainsi qu'un cadeau personnalisé pour toutes les personnes en EHPAD.

Cette année, l'animation sera assurée par le Club de danse Country Le Bayou pour un montant de 500 €, précisant que le groupe est également convié au déjeuner (env. 20 personnes). Il est précisé aussi que l'intervention du Conseil Municipal des Jeunes n'aura lieu que tous les deux ans, à partir de 2024.

Concernant la décoration des tables, l'association « Les Joyeux Vignerons » ne sera pas sollicitée cette année pour l'assemblage de compositions décoratives, précisant que des petites fleurs seront déposées et offertes aux invités.

Par ailleurs, le Conseil Municipal sera invité à préparer la salle, RDV est d'ores et déjà fixé au **vendredi 17 novembre à partir de 18 heures**, *précisant que les services techniques de la ville devront veiller à laisser un espace suffisamment large entre les tables et les chaises pour le passage du chariot (disposition en épi).*

3. ATTRIBUTION DE SECOURS EXCEPTIONNELS

VU la délibération n° 3 du 16 juillet 2021 autorisant la Présidente et la Vice-Présidente à consentir une aide financière pour un montant maximum de 150 € par personne

Le Conseil d'Administration prend acte de l'attribution de secours exceptionnels établie comme suit :

- prise en charge de la facture d'eau du 2^{ème} semestre 2022 d'un montant de 42,29 €,
- remise d'un bon d'achat alimentaire le 13/09/2023 pour un montant de 25 € (dépenses réelles 24,78 €),
- remise d'un bon d'achat alimentaire le 28/09/2023 pour la somme de 50 €, *précisant que la Conférence Caritative St Grégoire de Ribeauvillé a aussi attribué une aide financière de 100 € pour le paiement, en partie, d'une facture de périscolaire de l'ordre de 394 €.*

M. DUSSOURT François informe que la Conférence Caritative St Grégoire a délivré plusieurs bons alimentaires suite aux demandes d'assistantes sociales ou encore directement par des personnes en difficultés. Il est vivement remercié pour ces interventions et sa réactivité dans le traitement des demandes.

4. POINTS DIVERS

4.1 Repas de la Fraternité, organisé par la Conférence Caritative St Grégoire de Ribeauvillé et Environs

Monsieur François DUSSOURT informe que le Repas de la Fraternité, festif et convivial, aura lieu cette année le dimanche 19 novembre prochain, sur inscription et ouvert à toutes et à tous.

4.2 Collecte alimentaire

Le Conseil d'Administration note que Madame Odette BOPP se charge comme les années précédentes de l'organisation de la collecte pour la Banque Alimentaire, renouvelée cette année à l'Office de Tourisme de Bergheim, le samedi 25 novembre 2023, de 9h à 14h non-stop. *Nota : concernant la distribution des flyers à remettre par Mme Odette BOPP, Sidonie HALBOUT propose d'y ajouter le programme du chemin des crèches et se charge de cette organisation.*

4.3 Signalement d'une personne majeure vulnérable et intervention

La Présidente informe qu'en sa qualité de maire, par lettre du 13 octobre dernier, le Procureur de la République a été saisi dans le cadre d'un signalement d'une personne majeure vulnérable, âgée et isolée.

D'autre part, la Présidente s'est rapprochée d'une assistante sociale sollicitant le suivi de personnes seules, rencontrant des difficultés dans leur quotidien.

---0000000---

Plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 18 heures 25 minutes.

La Présidente,
Elisabeth SCHNEIDER



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
C.C.A.S. DE BERGHEIM



**SEANCE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DU 19 OCTOBRE 2023**

Sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER, Présidente

Etaient présents :

Mesdames Elisabeth SCHNEIDER, Maire - Présidente du CCAS, Gabrielle ROLLI, Conseillère Municipale - Vice-présidente du CCAS, Sandrine ANTONI, Conseillère Municipale - Membre du CCAS (arrivée à 17H53 au point n° 2), Sidonie HALBOUT, Adjointe au Maire - Membre du CCAS, Delphine DI CARLO, Monsieur François DUSSOURT et Madame Viviane GENG, Membres du CCAS.

LISTE DES DELIBERATIONS :

N°	Délibération	Vote
1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 08 mars 2023	Approuvé à l'unanimité
2.	Organisation de la fête des aînés	
3.	Attribution de secours exceptionnels	
4.	Points divers	

Liste publiée et date de mise en ligne le 24/10/2023

La Présidente, Elisabeth SCHNEIDER

